

DOCUMENT XXVII

*M. Nisard, ambassadeur de France,
à S. Em. le Cardinal Secrétaire d'Etat.*

6 mai 1904,

L'ambassadeur de la République a l'honneur d'accuser réception de la note de S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat en date du 28 avril dernier.

Le ministre des Affaires étrangères le charge de déclarer qu'ayant pris soin lui-même de préciser devant le Parlement le caractère et le but du voyage de M. le président de la République en Italie, il ne peut que repousser au nom de son Gouvernement et les considérations développées dans cette note, et la forme sous laquelle elles sont présentées.

L'ambassadeur de la République saisit cette occasion pour renouveler à S. Em. le Cardinal Secrétaire d'Etat les assurances de sa haute considération.